

Département: INDRE-ET-LOIRE

Commune : MONTHODON

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

**DÉBIT  
DE BOISSONS  
DU GROUPE 1 et 3**

Je, soussignée

**Mademoiselle SAMSOM Samantha, Présidente de l'APE  
Monthodon-Les Hermites**

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance une autorisation d'établir un débit de boissons temporaire à Salle Eva Paris - 5 rue Saint Michel - 37110 MONTHODON du vendredi 10 mars 2023 au dimanche 12 mars 2023 à l'occasion du Bal de l'APE Monthodon-Les Hermites le samedi 11 mars 2023.

le 26 janvier 2023.

(Signature)

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année: 0

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques, art. L3335-4 du Code de Santé Publique)

### ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de MONTHODON

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L3335-1 et L3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L2212-1, L2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1, L3334-2, L3335-4 et L3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L3322-9, L3342-1 et L3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2011-267 du 4 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>:** Mademoiselle SAMSOM Samantha, est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons du Groupe 1 et 3

le 10 mars 2023 à 18h30

le 11 mars 2023

jusqu'à 16h00

le 12 mars 2023

à Salle Eva Paris - 5 rue Saint Michel - 37110 MONTHODON

**Article 2 :** Dans le cas où la fermeture du débit de boissons à consommer sur place intervient entre deux heures et sept heures, Mademoiselle SAMSOM Samantha est tenue de mettre à disposition du public les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (art. L3341-4 du Code de Santé Publique).

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devrait être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait en Mairie, le 26 janvier 2023.

Le Maire,

Frédéric LAUGIS



1 Exemple au demandeur, 1 à la Préfecture, 1 à la gendarmerie et 1 à la mairie.